

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Evaluation de la politique européenne (Po. 09.3560)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Käppeli, Anita
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Käppeli, Anita; Schnyder, Sébastien 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Evaluation de la politique européenne (Po. 09.3560), 2009 – 2011*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 30.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1

Abkürzungsverzeichnis

EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum

UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

POSTULAT
DATUM: 24.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le même mois, le Conseil national a adopté un postulat Markwalder (plr, BE) qui charge le Conseil fédéral d'**évaluer les avantages et les inconvénients des instruments de politique européenne** et de présenter un catalogue de priorités assorti de mesures concrètes pour la future politique européenne permettant à la Suisse de consolider sa position dans un monde globalisé et de fixer les étapes futures de la politique européenne de la Confédération pour la législature 2011-2015.¹

BERICHT
DATUM: 20.08.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le même mois, le Conseil fédéral a présenté un **rapport d'évaluation de la politique européenne** en réponse au postulat Markwalder (plr, BE) adopté l'année précédente et demandant d'évaluer les avantages et les inconvénients des instruments de politique européenne. Ainsi, le gouvernement a estimé que l'UE demeure un point de référence central pour la politique étrangère et économique extérieure de la Suisse. Il a souligné une tendance nette à l'érosion de la marge de manœuvre suisse dans les relations bilatérales, au vu des revendications de la reprise intégrale des acquis de l'UE et de leurs développements futurs. Il a également relevé que les acteurs économiques helvétiques souhaitant accéder au marché européen risquent de se heurter à tout moment à des obstacles en tant que ressortissants de pays tiers. Aussi, il a présenté différentes options de politique européenne : 1) La poursuite de la voie bilatérale sans nouveaux accords permettrait d'amoinrir les problèmes du parallélisme. Cependant, l'UE aurait la possibilité de soumettre l'accès au marché communautaire à de nouvelles exigences. 2) La poursuite de la voie bilatérale vers de nouvelles négociations dans des secteurs d'intérêts communs exigerait de trouver un équilibre entre l'adaptation efficace au développement du droit européen et le respect de la souveraineté suisse. 3) La mise en place d'un cadre institutionnel permettrait de ne pas renégocier pour chaque nouvel accord les questions relatives au développement du droit, à la surveillance des marchés et à la jurisprudence. Il favoriserait la transparence et l'efficacité et accroîtrait la sécurité juridique de la voie bilatérale. 4) L'adhésion à l'espace économique européen (EEE) ne permettrait pas un traitement égal des deux parties. Les membres de l'AELE/EEE ont un droit de participation à l'élaboration de propositions mais pas aux prises de décisions formelles, tout en étant obligés de reprendre le développement de la législation européenne. Toutefois, cette option renforcerait la sécurité juridique et améliorerait l'accès au marché de l'EEE. 5) L'adhésion à l'UE permettrait à la Suisse de participer directement au processus décisionnel de l'UE. Toutefois, une adhésion aurait un impact sur les institutions suisses, notamment sur les compétences du parlement, des cantons et du corps électoral. Cela impliquerait donc une réforme interne de grande ampleur qui transférerait une part considérable de la capacité décisionnelle helvétique.

De la sorte, le gouvernement a considéré que la voie bilatérale est l'instrument le plus approprié pour l'heure, mais qu'il peut en être autrement par la suite. En effet, un certain nombre de faiblesses ont été relevées notamment au niveau de l'influence de la Suisse sur les normes européennes, de la limitation en termes souveraineté liée à la reprise du droit européen et de l'absence d'accès complet aux marchés européens. Le Conseil fédéral a ainsi rappelé que la Suisse exclut tout automatisme dans la reprise des acquis, exige de participer aux prises de décision la concernant et réclame le respect du processus décisionnel helvétique. Il a mis en place un groupe d'experts chargé d'étudier les différents scénarios. Le **Conseil national** a pris acte du rapport en décembre de l'année sous revue. De l'avis des commentateurs, la proximité des élections fédérales n'est pas propice à une réflexion sur une adhésion.²

BERICHT
DATUM: 02.03.2011
ANITA KÄPELI

Der **Bericht zur Evaluation der schweizerischen Europapolitik** in Erfüllung des Postulates Markwalder (fdp, BE) stand im März im Ständerat zur Debatte. Dieses Begehren hatte vom Bundesrat eine detaillierte Darstellung der Vor- und Nachteile der bilateralen Zusammenarbeit mit der Europäischen Union sowie eine Skizzierung der zukünftigen Europapolitik mit konkreten Vorschlägen zur Zusammenarbeit gefordert. Die Landesregierung würdigte darin die Bedeutung Europas für die Schweizer Aussen- und Wirtschaftspolitik und beschrieb das bilaterale Vertragswerk als zielführendstes europapolitisches Instrument, das es fortzuführen gelte. Sie anerkannte aber auch, dass

der Bilateralismus zukünftig von Seiten der EU weiter unter Druck geraten könnte, auch aufgrund der gestiegenen Anzahl an EU-Mitgliedsländern. Zudem unterstrich der Bundesrat auch die Schwächen des bilateralen Weges wie beispielsweise die mangelnde Mitsprache in EU-Entscheidungsprozessen und der nicht immer garantierte EU-Binnenmarktzutritt. Daher solle der Dialog mit der EU in verschiedenen Dossiers, jedoch insbesondere in Steuerfragen, aktiv geführt werden. Der Bundesrat anerkannte, dass für eine erfolgreiche Verhandlungsführung der Schweiz eine bessere Abstimmung zwischen Bund und Kantonen sowie zwischen Regierung und Parlament nötig sei. Der Nationalrat hatte den Bericht bereits im Dezember des Vorjahres nach ausführlicher Debatte zur Kenntnis genommen. In der kleinen Kammer wurde die Diskussion der europapolitischen Evaluation mit der Debatte anderer aussenpolitischer Berichte und der Ereignisse rund um die politischen Unruhen in arabischen Ländern verknüpft. Der Bericht zur Europapolitik wurde wenig umstritten angenommen, da die Mehrheit des Ständerates dem bilateralen Weg grundsätzlich zustimmte.³

1) BO CN, 2009, p. 1895 ss.

2) FF, 2010, p. 6615 ss.; BO CN, 2010, p. 1856 ss.; Lib. 5.5.10; LT, 18 et 26.8.10; NZZ et TA, 20.8.10.

3) AB SR, 2011, S. 57 ff.; BBl, 2010, S. 7239 ff.